

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 avril 2023
(Convocations du 3 avril 2023)

L'an deux mille vingt-trois le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est assemblé à la salle polyvalente sous la Présidence de M. Jean-Claude MESSAGER - Maire.

Etaient présents : Jean-Claude MESSAGER – Maire, Alexandre SCHNEIDER, Danièle VERMANDERE, Hervé WARGNYE, Véronique SIBILE, Jean-Pierre FLOQUET – Adjoint, Henri-Jean LISSE, Dominique TREHOU, Patrick DUSSART, Sandrine CAILLEAU, Jean-Michel RAVIART, Nadège TANIÈRE, Emmanuel TIRLEMONT, Jean-Pierre HUEZ, François MARTIN, Marie POLLET, Hermine DELESALLE, Isabelle DECOBECQ, Sébastien DRAPPIER, Laurence BAISIER

Eliane Renaud est arrivée en cours de séance et a pris part au vote des délibérations 9 à 21 pour elle-même et pour Anne-Marie Delhaise.

Coralie Daeldyck est arrivée en cours de séance et a pris part au vote des délibérations 12 à 21 rendant le pouvoir donné à Jean-Claude Messenger caduc.

Etaient excusées : Coralie DAELDYCK (qui a donné procuration à Jean-Claude Messenger), Anne-Marie DELHAISE (qui a donné procuration à Eliane Renaud), Eliane RENAUD

Hermine Delesalle a été désignée secrétaire de séance.

2023-07 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 janvier 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2121-15,
Vu le procès-verbal du conseil municipal en date du 24 janvier 2023,

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide d'approuver, à l'unanimité moins trois abstentions (I. Decobecq, S. Drappier, L. Baisier), le procès-verbal du Conseil municipal du 24 janvier 2023.

2023-08 : Approbation du Compte de Gestion

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2023-09 : Compte administratif 2022

Le Conseil municipal,
réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre SCHNEIDER, adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Jean-Claude MESSAGER,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
Réalisations de l'exercice	1 659 887,02 €	2 281 597,14 €
Report de l'exercice précédent		64 441,73 €
Total de la section de Fonctionnement	1 659 887,02 €	2 346 038,87 €
	Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
Réalisations de l'exercice	2 017 789,64 €	1 213 632,56 €
Report de l'exercice précédent		1 175 055,77 €
Restes à réaliser	451 190,72 €	336 468,01 €
Total de la section d'Investissement	2 468 980,36 €	2 725 156,34 €
TOTAL CUMULÉ	4 128 867,38 €	5 071 195,27 €

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Hors la présence de Monsieur Jean-Claude MESSAGER, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

2023-10 : Affectation du résultat de l'exercice 2022

Vu l'instruction M 14

Vu les budgets de l'exercice 2021 approuvés,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2022

DECIDE, à l'unanimité, l'affectation des résultats comptables du Compte Administratif comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	- 1 659 887,02
Recettes	2 281 597,14
Excédent 2020	621 710,12
Excédent antérieur	64 441,73
Résultat cumulé	686 151,85
Section d'investissement	
Dépenses	- 2 017 789,64
Recettes	1 213 632,56
Excédent 2020	- 804 157,08
Excédent antérieur	1 175 055,77
Résultat cumulé	370 898,69
Dépenses engagées non mandatées 2021	- 451 190,72
Recettes justifiées non réalisées 2021	336 468,01
	256 175,98

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		
		(686 151,85 €)
Résultat de Fonctionnement reporté	002	86 151,85 €
Excédents de Fonctionnement capitalisés	1068	600 000,00 €

2023-11 : Modification des Tarifs communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;
Fixe les tarifs communaux comme suit,

- **A compter du 1^{er} mai 2023 :**

- **Salle des Fêtes** : Vin d'honneur : 350 € - Repas : 600 €

- **Halle couverte** : Journée : 100 € - Week-end : 200 €
 - **Salle polyvalente** : Journée : 200 € - Week-end : 400 €
 - **Concession Cimetière**
 - 15 ans 21 € le m²
 - 50 ans 63 € le m²
 - **Urne Columbarium**
 - 10 ans 273 €
 - 30 ans 546 €
 - 50 ans 824 €
 - **Droit de place** : 25 €
 - **Transport de personnes âgées** (forfait aller-retour) : 3 €
 - **Location de chaises** : Forfait pour 1 à 30 chaises : 15 €
Au-delà pour une chaise supplémentaire : 0,50 € la chaise
 - **Voyage pour personnes âgées** (forfait aller-retour par personne) : 40 €
- **A compter du 1^{er} juillet 2023**

○ **CENTRE DE LOISIRS**

Enfants participant au centre à temps plein (journée et cantine incluse). Tarif correspondant à une semaine de fréquentation du centre.		
Quotient familial de la CAF	Tarif Lecellois	Tarif Extérieurs
De 0 à 400 €	35 €	67 €
De 401 à 750 €	41 €	71 €
Supérieur à 750 €	46 €	80 €

○ **GARDERIE PERICENTRE**

Garderie du Centre de loisirs de juillet (Rappel des créneaux : le matin de 7h30 à 9h ⇔ 1 H 30 ; le soir de 17h à 18h30 ⇔ 1 H 30)	
Quotient familial de la CAF	Tarifs
De 0 à 400 €	1,80 €
De 401 à 750 €	1,90 €
Supérieur à 750 €	2,30 €

- A compter du 1^{er} septembre 2023

○ **GARDERIE SCOLAIRE**

Le matin : de 7h30 à 8h30 ⇨ 1 H ; Le soir de 16h à 17h30 ⇨ 1 H 30 et de 17h30 à 18h30 ⇨ 1 H	
Quotient familial de la CAF	Tarif par créneau
De 0 à 400 €	1,50 €
De 401 à 750 €	1,60 €
Supérieur à 750 €	1,90 €

- **CANTINE : 3,90 €**

MODIFICATION DES TARIFS DES EQUIPEMENTS DE LA SALLE DES FETES
à compter du 1er Mai 2023

	Tarifs
Assiette plate diam 24	5,00 €
Assiette creuse diam 23	5,00 €
Assiette à dessert diam 20	4,00 €
Assiette à couscous diam 26	6,00 €
Tasse à café	2,00 €
Plat allongé poisson	10,00 €
Saucière inox	4,00 €
Soupière Inox D24	12,00 €
Saladier Aspen diam.31	12,00 €
Bol Parisien Duralex diam 13	2,00 €
Corbeille à pain inox L26	6,00 €
Cuillère table uni	0,50 €
Fourchette table uni	0,50 €
Couteau table uni	0,50 €
Cuillère à café table uni	0,50 €
Louche Inox Ø 12 cm	10,00 €

	Tarifs
Flute Napoli 15cl	2,00 €
Verre Napoli 24 cl	2,00 €
Verre Napoli 18 cl	2,00 €
Verre Forum 16 cl	2,00 €
Verre provence 13,5 cl	2,00 €
Fine champagne 1,5 cl	2,00 €
Verre Stockholm 27 cl bière	2,00 €
Verre Amsterdam 27 cl limonade	2,00 €
Verre Iceland FH 22cl	2,00 €
Verrre Iceland FB 20cl	2,00 €
Verre à vin Savoie 19cl	2,00 €
Verre à eau Savoie 24 cl	2,00 €
Flutes Savoie 17 cl	2,00 €
Casserole inox diam 16	18,00 €
Casserole inox diam 18	20,00 €

Louche inox 0 10	10,00 €
Louche de table inox	10,00 €
Cuillère de service inox L 26	4,00 €
Fourchette de service inox	4,00 €
Pince inox tous usages L25	4,00 €
Pelle à tarte octo inox	4,00 €
Maryse blanche	4,00 €
Ecumoire inox diam. 16	13,00 €
Couteau boucher noir	18,00 €
Couteau pain lame micro denture	6,00 €
Couteau éplucheur	1,00 €
Couteau à légumes	5,00 €
Pelle fast food PM L29	7,00 €
Plateau glass 46x36 poivre blanc	7,00 €
Fouet	10,00 €
Pot à lait restaurant blanc	5,00 €
Broc Arc 1l	4,00 €
Tire-bouchon	7,00 €
Décapsuleur acier nickelé	2,00 €
Tire bouchon mural	150,00 €
Ouvre boîte Titan	10,00 €
Ménagère élégance 3 pièces	8,00 €
Cendrier	2,00 €
Seau à champagne	15,00 €
Portionneuse à glace	15,00 €
Planche à découper	23,00 €

Casserole inox diam 20	22,00 €
Casserole inox diam 24	26,00 €
Casserole inox diam 28	35,00 €
Poele inox fond inox diam 32	50,00 €
Poele inox fond inox diam 36	62,00 €
Faitout + couvercle inox diam 36	95,00 €
Grille inox 1/1	8,00 €
Bac inox plein 1/1 prof. 55	17,00 €
Grande marmite	135,00 €
Marmite moyenne	100,00 €
Couvercle de marmite	22,00 €
Grande passoire	75,00 €
Passoire avec manche	50,00 €
Chinois	24,00 €
Essoreuse à salade	170,00 €
Moufle coton	8,00 €
Ramasse-couverts + couvercle	13,00 €
Machine à café	625,00 €
Verseuse supplémentaire	80,00 €
Micro ondes	100,00 €
Cloche pour micro-ondes	7,00 €

**MODIFICATION DES TARIFS DES EQUIPEMENTS DE LA SALLE POLYVALENTE
à compter du 1er Mai 2023**

	Tarifs
Pichet bistrot	6,00 €
Portionneuse glace	15,00 €
Machine à café	145,00 €
Assiette plate	2,00 €
Assiette creuse	2,00 €
Assiette à dessert	2,00 €
Tasse à café	1,00 €
Saucière	8,00 €
Plat ovale inox 41x28	10,00 €
Plat ovale inox 60x27	14,00 €
Plat à gratin	12,00 €
Coupe ballon	2,00 €
Corbeille inox 31cm	7,00 €
Décapsuleur	2,00 €
Plateau self gris	7,00 €

	Tarifs
Verres bas	2,00 €
Verres à bière	2,00 €
Verre ballon	2,00 €
Cuillère table uni	0,50 €
Fourchette table uni	0,50 €
Couteau table uni	0,50 €
Cuillère à café table uni	0,50 €
Essoreuse à salade	14,00 €
Gant + manique	10,00 €
Passoire	8,00 €
Casserole alu	10,00 €
Bol inox D30	8,00 €
Couteau	3,00 €
Salière poivrière	5,00 €
Couteau à pain	7,00 €
Tire bouchon	11,00 €
Pince de cuisine	11,00 €
Pelle à tarte	6,00 €
Louche	5,00 €
Cuillère à servir	5,00 €
Ecumoire	5,00 €

2023-12 : Versement des subventions aux associations, année 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la commune, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous,

Après avis de la commission des finances,

Ayant entendu de Monsieur le Maire que les élus municipaux, membres d'associations locales qui sont subventionnées par la commune ne peuvent pas prendre part au vote ;

N'ont pas pris part au vote et sont sortis tour à tour :

- Nadège TANIÈRE (Memphis Country)
- Jean-Pierre FLOQUET (Sophro Zen Attitude)
- Jean-Michel RAVIART (Tennis de Table Lecellois)
- Isabelle DECOBECQ (Cercle historique et Comité des Fêtes)
- Laurence BAISIER (Cercle historique et Comité des Fêtes)

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE, à l'unanimité, de verser aux associations pour l'exercice 2023, les subventions telles que figurant ci-dessous :

Associations	Subvention	Subvention exceptionnelle
Amicale de l'Ecole Publique – Subvention	540 €	
APEL Ecole Saint Marie - Subvention	270 €	
AFN	400 €	800 €
Amis du Clocher	250 €	
Amitié Lecelloise	200 €	
Cercle Historique	200 €	
Comité des Fêtes Quartier Rue des Fèves	300 €	800 €
Les Clopins	1 000 €	
Les Crap Optimistes	200 €	
Cyclo-Club Lecelles	300 €	
Derrière ce sourire – Syndrome d'Angelman	200 €	300 €
Doigts de Fée	250 €	
Football Club Lecelles Rosult	4 600 €	1 000 €
Gym Aérobie	700 €	
Harmonie de Lecelles	800 €	
- Subvention supplémentaire pour l'école de musique	6 000 €	
JFM Studio	400 €	
Memphis Country	155 €	
Pétanque Lecelloise	155 €	
Au Plaisir du Tricot	250 €	

Scarpe Diem	200 €	
Sophro Zen Attitude	150 €	300 €
Tennis de Table Lecellois	700 €	
Cat Rescue	100 €	
Lecelles Rosult Cyclo Marche	200 €	
APEI de St Amand	550 €	
CCAS de Lecelles	21 000 €	

2023-13 : Dotations scolaires

Après avis de la commission des finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **De verser les dotations suivantes :**

A l'école du Centre :

- Pour le Projet pédagogique : 3 108 €
- Pour les prix : 2 072 €
- Pour les dictionnaires : 780 €.

A l'école Sainte Marie :

- Pour le Projet pédagogique : 948 €
- Pour les prix : 1 176 €
- Pour les dictionnaires : 572 €.

- **Que la dotation scolaire en faveur de l'Ecole du Centre pour les fournitures scolaires est fixée à 12 691 €.**

2023-14 : Contrat Association – Ecole Sainte Marie

Monsieur le Maire

RAPPELLE à l'Assemblée que par délibération du 10 mai 1990, la commune de Lecelles a décidé d'assumer les dépenses de fonctionnement matériel pour les élèves domiciliés à Lecelles et fréquentant les classes maternelles et élémentaires de l'école Sainte Marie, soit pour l'année scolaire 2022/2023 : 79 élèves.

SOULIGNE que chaque année lors de l'élaboration du Budget Primitif, il y a lieu d'établir le coût moyen d'un enfant des classes de même nature de l'Ecole Publique Mixte

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

DECIDE de fixer pour l'année 2023 le coût moyen par élève à 645,77 €, soit une somme totale de 51 015,87 €.

2023-15 : Détermination des taux d'imposition de 2023

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de la Commission de finances,
Après en avoir délibéré,
DECIDE le maintien des taux actuels pour les taxes directes locales pour 2023,
FIXE les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2023 à :

- 37,41 % : taxe foncière bâti
- 48,58 % : taxe foncière non bâti
- 16.69 % : taxe d'habitation sur les résidences secondaires

ADOPTE à l'unanimité moins 3 voix contre (I. Decobecq, S. Drappier, L. Baisier)

2023-16 : Budget primitif 2023

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
Considérant la présentation du projet de budget primitif 2023 en Commission de finances,

Monsieur le Maire expose et commente le projet de budget primitif 2023 ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité moins 1 abstention (L. Baisier) et 2 voix contre (I. Decobecq et S. Drappier),
Décide d'adopter le budget primitif 2023 qui s'établit comme suit :

	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
Crédits de Fonctionnement	2 307 825,85 €	2 271 674,00 €
Résultat de Fonctionnement reporté		36 151,85 €
Total de la section de Fonctionnement	2 307 825,85 €	2 307 825,85 €
	Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
Crédits d'Investissement (y compris le compte 1068)	1 894 663,28 €	1 638 487,30 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	451 190,72 €	336 468,01 €
Solde d'exécution de section d'Investissement reporté		370 898,69 €
Total de la section d'Investissement	2 345 854,00 €	2 345 854,00 €
Total du Budget	Dépenses	Recettes
	4 653 679,85 €	4 653 679,85 €

2023-17 : CAF - Convention Territoriale Globale

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été la démarche contractuelle majeure, portée par les CAF, afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Ce contrat a été remis en question, du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion.

La CAF du Nord propose de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants : enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap.

Cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire. Sa signature conditionne le maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse arrivant à échéance le 31/12/2022 par le biais des bonus territoires.

Suite à la présentation des nouvelles modalités de contractualisation remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Nord (Convention Territoriale Globale, bonus territoires, impacts sur les modalités de financement), le Conseil municipal dispose des informations nécessaires à la délibération de ce jour.

Le Conseil municipal autorise le Maire, à signer les conventions d'objectifs et de financement ainsi que la Convention Territoriale Globale à effet au 01/01/2023,

2023-18 : Demande de subvention « Fonds Vert » – Eclairage public en LED

Monsieur le maire expose que le conseil municipal est appelé à solliciter auprès des services de l'Etat, une subvention spécifique au titre du Fonds Vert.

Il est proposé de solliciter ces crédits pour les travaux de remplacement des luminaires d'éclairage public en LED. Le montant estimatif des travaux est de 35 777,40 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve l'avant-projet et le plan de financement.

Sollicite l'attribution du « Fonds Vert » pour permettre leur financement.

2023-19 : Demande de subvention Région Hauts-de-France – Vidéo protection

Monsieur le maire expose que la Région Hauts-de-France propose un soutien financier aux communes pour le déploiement d'équipements numériques de vidéo protection ;

Il est proposé de solliciter ces crédits pour l'installation d'un système de vidéo protection pour un montant prévisionnel de 4 558 € HT ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve l'avant-projet et le plan de financement.
Sollicite l'attribution du fonds pour l'acquisition d'équipements numériques pour la sécurité des habitants des Hauts-de-France.

2023-20 : Demande de subvention Région Hauts-de-France – Rénovation thermique - Salle des Fêtes

Monsieur le maire expose que la Région Hauts-de-France propose un soutien financier aux communes pour les travaux de rénovation énergétique ;

Il est proposé de solliciter ces crédits pour les travaux de rénovation thermique de la salle des fêtes. Le montant estimatif des travaux est de 448 664,49 € HT.

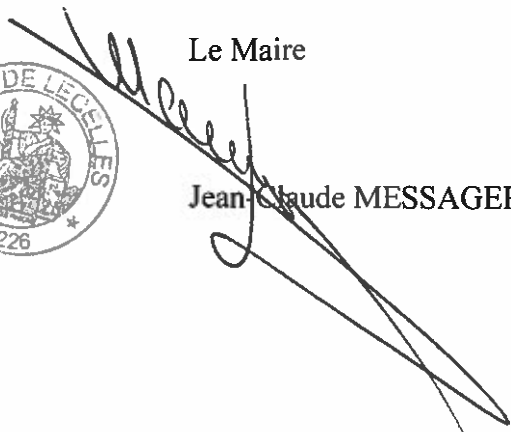
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve l'avant-projet et le plan de financement.
Sollicite l'attribution du Fonds de Soutien aux Projets Structurants.


2023-21 : Demande de subvention Département du Nord – Rénovation thermique - Salle des Fêtes

Monsieur le maire expose que le Département du Nord propose un soutien financier aux communes pour les travaux de rénovation énergétique ;

Il est proposé de solliciter ces crédits pour les travaux de rénovation thermique de la salle des fêtes. Le montant estimatif des travaux est de 448 664,49 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve l'avant-projet et le plan de financement.
Sollicite l'attribution de l'Aide aux Villages et Bourgs pour ce projet.

Le Maire

Jean-Claude MESSAGER



The seal is circular with the text 'MAIRIE DE LEZENNES' around the top and '59226' at the bottom. The center features a coat of arms with a crown, a star, and other heraldic symbols.